



Peyrolles-info

74

Carnet

Aurélie Roux, conseillère municipale et adjointe au Maire a donné naissance à une petite Louna le 20 janvier. Tous nos meilleurs vœux à Louna et à ses parents.

Madame Suzanne Cucumel (La Planque) est décédée le 31 janvier.

Conseil municipal du 5 février 2010

Etaient présents : François ABBOU, Bernard BORDARIER, Pierre DELEUZE, Pierre HENON, Françoise LETOWSKI, Sophie MOREAU, Jean PAULIN, Aurélie ROUX .

Absents: Dorothee GIVONNE

Secrétaire de séance: Aurélie ROUX

La séance est ouverte à 16h00

Le compte-rendu de la séance du 22 décembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

1. COMPÉTENCE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

La Communauté de Communes a délibéré sur la création d'un SPANC. Il convient donc de lui transférer cette compétence. Cependant le Conseil Général et l'Agence de l'eau viennent d'accorder les subventions pour le programme de rénovation. Le Maire propose donc de voter le transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes sous réserve de l'achèvement du programme de remise aux normes en cours.

Accord unanime du Conseil

2. CHEMIN DE DÉSENCLAVEMENT DU QUARTIER DE "LA SALLE"

Le Maire a fait chiffrer les deux variantes envisagées. La solution par le côté Est est beaucoup moins onéreuse. Le Maire va donc poursuivre les discussions avec les propriétaires concernés par cette variante et essayer d'arriver rapidement à un accord. Il faudra procéder à une modification simplifiée du PLU.

3. PRIX DE L'EAU 2010

Les tarifs n'ont pas été augmentés depuis 2006 et la politique du Conseil Général nous incite à faire une légère augmentation. Le Maire propose de maintenir le coût de location du compteur à 66 € par an et de porter le prix du m³ de 1,10 € à 1,15 €

Accord unanime du Conseil

4. VOTE DES SUBVENTIONS 2010

Abraham Mazel	50 €
Association Nationale des élus de Montagne (ANEM)	65 €
La Peyrollenque	50 €
Association des maires du Gard	70 €
Associations de parents d'élèves et Foyer socio-éducatif du collège (provision)	200 €
Association sportive du collège	50 €
SIVOM	168 €

Il n'y a plus de subvention au SIRP de la Vallée Borgne car aucun enfant de la commune n'y est plus scolarisé. Par contre il faudrait envisager de participer aux frais pour les deux enfants de la commune scolarisés dans l'enseignement primaire à Saint-Jean du Gard.

Accord unanime du Conseil

5. DONATION ORDINATEUR OFFICE DU TOURISME

La commune dispose d'un vieil ordinateur qui n'est plus du tout utilisé. Il pourrait être mis à la disposition des touristes souhaitant consulter Internet à l'Office du Tourisme.

Accord unanime du Conseil

6. CRÉATION DE POSTE

Création de poste pour la nouvelle secrétaire remplaçante. Pour le centre de gestion du Gard ce point relève des compétences du Maire et ne nécessite pas de délibération du Conseil.

Questions diverses

- *Chemin de la Valmy: les propriétaires riverains qui ont cédé gracieusement du terrain pour qu'il puisse être élargi ne souhaitent pas qu'il soit privatisé. Il semble qu'un accord puisse être trouvé pour une privatisation de l'extrémité de ce chemin. Il faudra prévoir une aire de retournement pour les voitures à l'extrémité du chemin communal. Le Maire va étudier cela avec les parties concernées.*
- *Pont du Tiorlet. La commune de l'Estréchure ne répond pas à nos demandes de prise en charge conjointe. Le Maire va étudier la possibilité de passer ce pont en voirie communale bien qu'il soit situé sur le territoire de l'Estéchure et sinon les conséquences d'une prise en charge de ce pont sur le patrimoine privé de la Commune de Peyrolles.*
- *Pour les 40 ans du Parc National des Cévennes de nombreuses manifestations sont prévues dans le cadre du Festival Nature. En particulier une randonnée et une soirée nous ont été proposés sur le territoire de notre commune. M. Paulin suivra ce dossier.*
- *La communauté de Communes a établi le règlement intérieur (disponible sur le site de la commune) et les tarifs pour l'utilisation du Temple. Pour les habitants et associations de la Vallée le prix de location (incluant eau, électricité et chauffage) est de 50 € en hiver et de 30 € en été.*

La séance est levée à 18h30.

Si vous voulez recevoir Peyrolles-info par courriel, envoyez votre adresse à : mairie@peyrolles.fr

Information:

La benne pour déposer les encombrants sera stationnée à Peyrolles:

- du 1er au 15 janvier
- du 1er au 15 avril
- du 15 juillet au 15 août
- du 1er au 15 octobre